

EXEMPLE - Mémoire pour les consultations pré budgétaires fédérales 2024

Veillez utiliser le papier à en-tête de votre organisation, le cas échéant.

Vice-premier ministre et ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Le __ février 2024

Objet : Consultations pré budgétaires fédérales 2024 - Financement des lieux patrimoniaux pour favoriser la création de logements, la réconciliation et l'action climatique

Mesdames le ministre,

Je vous écris en tant que particulier// OU au nom de _____ [et expliquez votre participation ou l'intérêt de votre organisation pour les lieux patrimoniaux].

Recommandations du pré-budget 2024 :

- **Recommandation 1** : Contribuer de manière significative aux objectifs de décarbonisation et de création de logements du Canada en :
 - Introduisant un nouvel incitatif fiscal pour la réhabilitation sur le modèle de l'Incitation fiscale fédérale à la préservation des monuments historiques des États-Unis et/ou au moins 500 millions de dollars en subventions ou autres incitatifs. Cette mesure encouragerait le secteur privé à investir dans la réhabilitation et la réutilisation des bâtiments patrimoniaux/existants, en mettant l'accent sur la conversion des bâtiments existants en nouvelles unités de logement ; et
 - Corriger les biais du système fiscal fédéral qui rendent attrayantes l'obsolescence et la démolition prématurées des bâtiments, comme les pertes finales, les plus-values et la récupération de l'amortissement ; et
 - Assurer le financement de l'intégration des principes de conservation dans les codes de construction nationaux et les normes et réglementations fédérales.
 - Aux métiers, en mettant l'accent sur la réutilisation des bâtiments existants.
- **Recommandation 2** : Renforcer la capacité de leadership essentielle pour faire avancer les priorités en matière de patrimoine culturel qui sont importantes pour les Métis, les Inuits et les Premières nations du Canada en fournissant un investissement initial de 50 millions de dollars sur trois ans au Cercle du patrimoine autochtone, un organisme national sans but lucratif dirigé par des Autochtones et voué au patrimoine.
- **Recommandation 3** : Sauvegarder les lieux historiques nationaux, les phares patrimoniaux et les gares ferroviaires patrimoniales du Canada en rétablissant le financement du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux à hauteur d'au moins 60 millions de dollars sur cinq ans.
- **Recommandation 4** : Reconnaître la valeur matérielle des bâtiments anciens et l'impact sur le climat de la réutilisation des bâtiments par rapport à la construction de nouveaux bâtiments, en intégrant l'énergie intrinsèque et le carbone incorporé dans les nouveaux outils de mesure qui seront mis au point par le gouvernement fédéral. Préparer le secteur de la construction à accélérer la réhabilitation écologique et la réutilisation des bâtiments anciens/patrimoniaux, en

finançant une augmentation rapide de l'éducation à la conservation du patrimoine et de la formation.

Ce que ces recommandations accompliront :

Ces recommandations du budget fédéral 2024 stimuleront les projets de réhabilitation du patrimoine dans tout le Canada et créeront de nouveaux emplois verts, contribueront aux efforts de réconciliation et de lutte contre le changement climatique, et contribueront à la résilience des communautés à long terme.

Nous avons vu l'impact que le leadership en matière de patrimoine autochtone au niveau provincial a eu sur la revitalisation du patrimoine culturel autochtone. Il existe aujourd'hui un besoin pressant de leadership en matière de patrimoine autochtone à l'échelle du Canada, capable de coordonner et de faire progresser de la même manière les priorités en matière de patrimoine culturel pour les Inuits, les Métis et les Premières nations du Canada. Les lieux importants pour les peuples autochtones sont largement sous-représentés et négligés dans les programmes et les sources de financement actuels au Canada. En outre, les approches conventionnelles d'identification, d'évaluation et de protection des lieux patrimoniaux ne sont pas bien adaptées aux lieux patrimoniaux autochtones. Il existe un besoin pressant de financement pour le leadership en matière de patrimoine autochtone afin d'aider à créer des politiques, des financements et des programmes qui soutiennent toute la diversité des lieux qui reflètent les peuples et les cultures du Canada. Le Cercle du patrimoine autochtone, une organisation autochtone fondée sur les distinctions, est bien placé pour assurer ce leadership.

Stimuler la réutilisation des bâtiments patrimoniaux jouerait également un rôle clé dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada pour 2030. La construction et l'exploitation des bâtiments sont généralement considérées comme la plus grande source d'utilisation d'énergie et d'émissions au monde - 39 % de l'empreinte carbone mondiale - et offrent donc la possibilité d'obtenir des résultats spectaculaires en matière de décarbonisation. Alors que les efforts actuels d'atténuation du carbone se concentrent principalement sur la réduction des émissions provenant de l'exploitation des bâtiments (28 % des émissions), les nouveaux matériaux de construction et les nouvelles constructions représentent 11 % des émissions intrinsèques.

L'investissement dans la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux est un élément clé de l'économie à faible émission de carbone : la rénovation et la réutilisation des bâtiments capitalisent sur les matériaux et le carbone incorporé déjà investis, réduisent les déchets de construction et de démolition, et évitent l'impact environnemental associé à un nouveau développement. Des études montrent qu'il faut jusqu'à 80 ans pour qu'un nouveau bâtiment "vert" compense les effets négatifs de sa construction sur le changement climatique. La réutilisation des bâtiments n'est pas encore la norme au Canada, la démolition et la construction de nouveaux bâtiments à forte intensité de ressources et de carbone étant la voie de moindre résistance pour l'industrie de la construction et les acheteurs.

L'impact potentiel des nouveaux investissements fédéraux dans la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux est considérable : plusieurs milliards de dollars en réparations, en rénovations énergétiques et en réutilisations adaptatives pourraient être générés dans certaines des 437 000 propriétés commerciales et industrielles datant d'avant 1960 ; 1 000 000 d'appartements datant d'avant 1960 ; 27 000 lieux de culte ; ainsi que des milliers de bâtiments institutionnels appartenant à des propriétaires privés et publics. Les investissements fédéraux dans la réhabilitation du patrimoine peuvent générer au moins cinq fois plus d'investissements privés, créer de nouveaux emplois verts, renouveler, adapter et

moderniser les infrastructures existantes, produire de nouveaux espaces générateurs de revenus, créer de nouvelles unités de logement abordables, etc.

Il existe des précédents convaincants pour ces investissements fédéraux de réhabilitation. Aux États-Unis, L'Incitation fiscale fédérale à la préservation des monuments historiques s'est distingué comme l'un des programmes de revitalisation communautaire les plus efficaces et les plus rentables du pays. Depuis son lancement en 1976, il a permis de mobiliser 102,64 milliards de dollars d'investissements privés (5 fois la valeur des crédits d'impôt fédéraux accordés), de créer plus de 130 000 emplois chaque année (construction, fabrication, services, commerce de détail, etc.), de préserver 45 383 propriétés historiques et de créer 172 416 logements abordables.

Il y a des lieux patrimoniaux dans ma [choisir une circonscription/ville/région] qui ont besoin de toute urgence d'un financement pour leur réhabilitation :

- Exemple 1 - description en une phrase du lieu et du projet ; une autre phrase décrivant, si possible, le coût estimé du projet et les emplois créés.
- Exemple 2 - exemple supplémentaire, si disponible

Il y a [des sites historiques nationaux ou des gares ferroviaires patrimoniales ou des phares patrimoniaux] dans ma circonscription/ville/région qui ont un besoin urgent de financement au titre du programme national de partage des coûts pour les lieux patrimoniaux :

- Exemple - une phrase décrivant le lieu ; une autre phrase décrivant le besoin.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Votre nom
Organisation
Informations de contact